



CONFÉRENCE ÉPISCOPALE

Sénégal Mauritanie Cap-Vert Guinée-Bissau

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE DAKAR

COMMUNIQUE

Suite aux deux précédents Communiqués diffusés dans le cadre de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la pandémie du Coronavirus, **Nous, Évêques du Sénégal**, portons à la connaissance de tous les fidèles Catholiques de nos Diocèses la mesure suivante : **à compter de ce jour, Mardi 17 mars 2020, jusqu'après le Dimanche de la Résurrection (Jour de Pâques), la suspension provisoire des Offices religieux de caractère public** comme :

- Les Messes publiques (en semaine, Dimanche et Jour de précepte)
- Les Chemins de croix publics durant le Carême
- Les autres activités religieuses de caractère public (Mouvements d'action Catholique, répétitions de Chorales, Catéchèse, Récollecion, rencontre de CEB, Assemblées de prière ...)

Par conséquent, devant la gravité d'une telle décision, en de pareilles circonstances, **nous exhortons tous les fidèles à croire à la Communion Spirituelle**, comme Jésus l'a dit à la Samaritaine : « *Crois-moi : l'heure vient - et c'est maintenant - où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité : tels sont les adorateurs que recherche le Père. Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent, c'est en esprit et en vérité qu'ils doivent l'adorer* » (Jn 4, 23-24).

Ainsi, nous demandons à tous de vivre ces moments d'épreuves :

- En intensifiant la **prière** personnelle et en famille, au moins le Dimanche à l'heure de la Messe habituelle
- En récitant régulièrement le chapelet
- En méditant la Parole de Dieu quotidiennement proposée par la Liturgie de l'Église dont les références se trouvent dans l'Ordo liturgique
- En faisant le chemin de croix en famille, le vendredi de carême, pour ceux qui le peuvent
- En pratiquant le **jeûne** pour implorer la miséricorde de Dieu et la grâce de la conversion
- En demandant des messes de protection et d'assistance divine que les Prêtres porteront en concélébration ou en privé

- En partageant (**Aumône**) avec les familles qui ne peuvent pas faire des provisions et qui vivent au jour le jour.

En cas d'obsèques, nous demandons à tous de se limiter uniquement à l'absoute, au Cimetière, en présence de la famille restreinte. Des messes pour les défunts peuvent cependant être demandées.

Les Églises demeurent ouvertes, dans la journée, pour les dévotions personnelles des fidèles, avec la possibilité de voir un prêtre pour les confessions.

Les Prêtres, quant à eux, porteront une attention particulière à l'endroit des malades de nos communautés (Visite, confession et Communion à domicile)

La présente mesure, en plus des précédentes prises par **nous les Évêques du Sénégal**, témoigne, d'une part, **d'un devoir de solidarité citoyenne** qui consiste à protéger sa vie et à protéger celle des autres, et, d'autre part d'un **devoir de charité chrétienne**, selon le Commandement de Notre Seigneur Jésus-Christ : « *Aimer son prochain comme soi-même* ».

Dans la situation présente, **il faut éviter les rassemblements et observer certaines règles d'hygiène**, comme nous y invitent les services compétents du Ministère de la Santé et de l'Action sociale. **Agir ainsi contribue à interrompre la chaîne de transmission de la maladie du Covid-19**. Tel est le combat ardu auquel nous vous invitons et pour lequel **Nous, Vos Évêques**, nous nous engageons à mener avec vous dans la prière et le sacrifice.

En vous renouvelant toute notre affection paternelle, nous demandons à Dieu de jeter un regard de miséricorde sur le Sénégal et sur le monde entier, et de nous délivrer de tout mal. Nous implorons aussi le secours de Marie Notre Dame de la Délivrante et de Son Bienheureux Époux Saint Joseph, Protecteur de nos familles.

Fait à Dakar, le 17 mars 2020

Au nom des Évêques de la Province Ecclésiastique de Dakar



Monseigneur Benjamin NDIAYE
Archevêque Métropolitain de Dakar